



SwissLife

**Des solutions adaptées
pour assurer votre prêt**
SwissLife Garantie Emprunteur



SwissLife Garantie Emprunteur



La garantie de votre emprunt personnel ou professionnel

Vous souhaitez acheter un logement ou investir dans des locaux ou du matériel professionnel pour votre entreprise.

SwissLife Assurance et Retraite vous propose SwissLife Garantie Emprunteur, un contrat d'assurance vie spécialement étudié pour répondre à la demande de votre établissement de crédit en matière d'assurance.

Ainsi, votre famille ou votre entreprise seront à l'abri des aléas de la vie durant toute la durée de votre prêt.

Sur toute la durée de remboursement d'un prêt, le poste «Assurance» représente un coût non négligeable. Comparez toutes les offres qui vous seront présentées, y compris celle de votre Banque.

Une réponse adaptée

Quel que soit le type de prêt que vous choisissez, amortissable, in-fine, à taux zéro..., avec SwissLife Garantie Emprunteur, vous pouvez souscrire les garanties Décès et Perte Totale et Irréversible d'Autonomie. En cas de réalisation de l'un de ces risques, SwissLife Assurance et Retraite verse à l'organisme financier le capital restant dû.

Vous pouvez compléter ces garanties par l'option «Incapacité Temporaire Totale de travail» et «Invalidité Permanente Totale».

Durant la période d'incapacité de travail ou d'invalidité, SwissLife Assurance et Retraite rembourse les échéances de votre prêt.

Une tarification étudiée et personnalisée

En fonction de votre activité professionnelle, un tarif au prix le plus juste vous est proposé.

De plus, si vous êtes non-fumeur, une tarification préférentielle vous est accordée.

Votre cotisation est définitive et constante durant toute la durée de votre prêt et quelle que soit l'évolution de votre état de santé. Aucun frais de dossier ou de fractionnement ne sera appliqué.

Selon votre choix, le paiement de votre cotisation SwissLife Garantie Emprunteur peut s'adapter à la périodicité de remboursement de votre prêt (*mensuelle, trimestrielle, semestrielle ou annuelle*).

Tarif privilégié pour les non-fumeurs !



Une acceptation simple et rapide

Vous avez moins de 45 ans et le montant de votre prêt est inférieur à 130 000 €, SwissLife Garantie Emprunteur vous permet de garantir **immédiatement votre prêt** en signant uniquement une *Déclaration de bonne santé*.

Dans les autres cas, des examens médicaux peuvent vous être demandés. Vous pouvez si vous le souhaitez, les réaliser en **une seule fois et sans frais**, dans des centres d'examen médicaux partenaires, situés dans toute la France : Analyse Risque Médical, Centre de Bilans de Santé et d'Assurances ou Espace Santé Européen.

Il vous est possible également de choisir votre Médecin ou votre Laboratoire d'analyses pour réaliser les actes demandés. Dès la signature de votre contrat, les frais médicaux engagés vous sont totalement remboursés.

Vous empruntez à deux ? C'est facile !

Deux solutions s'offrent à vous. Vous pouvez :

- soit vous assurer chacun pour la totalité des capitaux empruntés. Dans ce cas, le décès de l'un provoquera le remboursement total du prêt à l'établissement financier,
- soit vous assurer chacun pour la quote-part de votre contribution personnelle (*par exemple, 60 % / 40 %*). En cas de décès, c'est celle-là seule qui sera remboursée à l'établissement financier.

SwissLife Garantie Emprunteur entre dans le cadre de la convention AERAS (s'Assurer et Emprunter avec un Risque Aggravé de Santé). Cette convention a pour objet de proposer le plus grand nombre de solutions pour permettre aux personnes ayant ou ayant eu un problème grave de santé d'emprunter. Elle est en vigueur depuis le 6 janvier 2007.

- Sur le site www.aeras-infos.fr, vous trouverez des conseils, fiches pratiques, foire aux questions, lexique...
- Un dépliant d'information est également disponible sur le site www.ffsa.fr

Swiss Life

Une marque de qualité pour des clients de qualité.

- La solidité et le dynamisme d'un Groupe suisse, présent en France depuis plus de 100 ans.
- Un savoir-faire en assurance, une expertise reconnue sur les métiers de la retraite, de la santé et de la prévoyance pour vous, particuliers, professionnels indépendants ou chefs d'entreprise.

Avec SwissLife Garantie Emprunteur, vous choisissez un service de qualité.

N'hésitez pas à consulter votre conseiller Swiss Life !

Votre interlocuteur commercial



SwissLife

«SwissLife Assurance et Retraite»

Nom commercial de :

Société suisse d'Assurances générales
sur la vie humaine

Siège spécial pour la France :

86, boulevard Haussmann

75380 Paris Cedex 08

775.752.959 RCS Paris

Entreprise régie par le Code des

Assurances pour les contrats

souscrits ou exécutés en France

SA au capital de CHF 587.350.000

Siège social à Zurich :

Général Guisan, quai 40

RC. CH.020.5.901.324.6

www.swisslife.fr